

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 22 mai 2025

L'an 2025 et le 22 mai à 17h le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 15 mai 2025.

Date de la convocation : 15 mai 2025

Date d'affichage : 15 mai 2025

Délibération N° 22-05-2025 / N°98

Étaient présents les membres en exercice : 71

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Arnaud Ricq, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Louis Lambert, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 20

Membres votants : 97

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Florence Dambreville, Jacques Nick, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Benoit François, Dominique Verdell, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Pierre Guillemant, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delambre, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.

Absents excusés : Jacques Thellier, André Bouchind'homme,

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel Sergier, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Stéphane Bertout, Michel Petit ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Julien Bellengier ayant donné procuration à Denis Caillierez, Pierre Cuvillier ayant donné

procuration à Monique Debeaumont, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hémary, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Jean-Michel Delannoy ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet ayant donné procuration à Ernest Auchart, Yannick Barlet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Roland Descamps ayant donné procuration à Hugues Legoux, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Frédéric Plaquet.

Secrétaire de séance : Pierre Barrois

Titre de la délibération : Acquisition de parcelles sur les communes de Givenchy-le-Noble pour la réalisation d'ouvrages de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée communautaire que la Communauté de communes est actuellement engagée, dans un projet de réalisation d'ouvrages de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement sur la commune de Givenchy-le-Noble. Les parcelles suivantes sont concernées par le projet :

AA 1 lieu dit « Le Moulin », sur la commune de Givenchy-le-Noble, d'une surface totale de 45a19ca, propriété de l'indivision HAUTECOEUR, dans laquelle une emprise de 9a50ca (sous réserve d'arpentage) est nécessaire. Cette parcelle est exploitée par la famille HAUTECOEUR.

ZD 44 lieu dit « Le Moulin », sur la commune de Givenchy-le-Noble, d'une surface totale de 2ha07a60ca, propriété de Monsieur et Madame Alain LAVERSIN, dans laquelle une emprise de 3a95ca (sous réserve d'arpentage) est nécessaire. Il n'y a pas de bail sur la parcelle.

ZC 32 lieu dit « Les Treize », sur la commune de Givenchy-le-Noble, d'une surface totale de 2ha52a25ca, propriété de Monsieur Antoine CARON, dans laquelle une emprise de 29a82ca est nécessaire. Cette parcelle est exploitée par M. CARON. La parcelle ZC 32 a été divisée de la manière suivante : ZC 61 pour 2ha22a43ca et ZC 62 pour 29a82ca. La CCCA se porte donc acquéreuse de la parcelle ZC 62.

Des contacts ont été pris avec les propriétaires et les exploitants des parcelles mentionnées ci-dessus et chacun a donné son accord sur la cession des terrains au bénéfice de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Suite aux discussions engagées avec les propriétaires et les exploitants, les négociations aboutissent à fixer le prix d'acquisition des terrains au prix de :

- 1,50 €/m² pour les propriétaires et 0,75 €/m² pour les exploitants des parcelles AA 1 et ZD 44
- 1,50 €/m² pour les propriétaires et 1 €/m² pour l'exploitant de la parcelle ZC 62

Soit :

Parcelle	Surface à acquérir (m ²)	Prix acquisition	Indemnité éviction
AA 1	950	1 425,00 €	2 137,50 €
ZD 44	395	592,00 €	0 €
ZC 62	2982	4 473,00 €	2 982,00 €
TOTAL	4327	6 490,00 €	5 119,50 €

Compte tenu du montant des acquisitions du parcellaire, l'avis des domaines n'est pas obligatoire.

Vu l'avis favorable du bureau du 14 mai 2025, Monsieur le Vice-Président propose à l'assemblée communautaire d'autoriser :

- l'acquisition des terrains :
 - au prix de 1,50 €/m² pour les propriétaires et 0,75 €/m² pour les exploitants pour les parcelles AA 1 et ZD 44
 - au prix de 1,50 €/m² pour le propriétaire et 1 €/m² pour l'exploitant pour la parcelle ZC 62.
- Monsieur le Président à signer les actes notariés d'acquisition ainsi que toutes les pièces nécessaires
- Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents inhérents à ces acquisitions foncières.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 27/05/2025 et publication ou notification du 27/05/2025